

naturelles selon les critères du développement durable. Ainsi, nous n'avons encore fait assez pour administrer nos forêts et nos pêches de façon durable.

Dans le domaine crucial de la gestion publique, le Canada se considère et est considéré depuis longtemps comme un modèle : un pays qui a obtenu son indépendance et a réussi à gérer ses affaires et à résoudre ses conflits internes de façon pacifique et civilisée. Cette image s'est grandement ternie à l'occasion du dernier référendum sur la constitution.

On peut se demander s'il était sage de réduire une question aussi complexe et importante que celle de l'avenir d'un pays à une simple réponse par oui ou par non. Quoi qu'il en soit, nous devons maintenant recoller les morceaux, et nous ne pouvons pas considérer que ces résultats façonnent définitivement l'avenir de notre pays. Nous devons accepter le fait que, bien qu'elle ne nous satisfasse pas, la tenue permanente de négociations constitutionnelles fait partie intégrante de la réalité canadienne et nous devons nous y faire tout comme nous avons pris l'habitude de nos hivers rigoureux.

Même si pour le moment nous devons attendre avant de reprendre ces négociations, nous ne pouvons pas renvoyer la question aux calendes grecques. Il serait irréaliste de croire que l'on peut tout simplement mettre aux oubliettes la question de la constitution. À mon sens, la meilleure façon de procéder consisterait à confier les négociations à une nouvelle assemblée constituante composée de représentants des provinces et des territoires, du gouvernement fédéral et d'autres groupes d'intérêts clés. Des propositions ont d'ailleurs déjà été présentées dans ce sens.

Une telle assemblée pourrait sur une période de cinq ans, mettons, établir les modalités d'un nouvel accord constitutionnel tandis que le gouvernement continuerait à s'acquitter de ses fonctions en vertu de la constitution existante. Entre-temps, certaines questions clés pourraient être réglées individuellement; on pourrait, par exemple, en arriver à une entente sur l'autonomie gouvernementale des autochtones, sur laquelle il existe déjà un vaste consensus, qui, s'il n'est pas universel, est à mon sens suffisant.